

leur fidélité pour mon service, m'oblige avant toutes choses à leur procurer les assistances spirituelles auprès desquelles toutes les autres sont peu considérables, je m'assure que vous serez bien aise de seconder l'application que je donne au salut des troupes que j'ay à Messine. La confiance que j'ay aux Peres de votre Société et la cognoissance que j'ay de leur vertu me porte à vous tesmoigner que j'auray tres-agreable que vous en choisissiez un nombre suffisant dans les maisons que vous avez dans mes Estats pour les faire passer en Sicile, où par la langue françoise, ils serviront esgalement à l'édification, à l'instruction et à la consolation des François. C'est ce que je m'attends que vous ferez avec plaisir, autant par la satisfaction que vous trouverez à faire une si bonne œuvre, que par la joye que je sçais que vous avez toujours à faire les choses qui me peuvent plaire. Après vous avoir assuré de mon estime je ne vous feray la presente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Tres-Rev. Pere, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le 4^e jour de septembre 1677.

Signé : Louis.

Et plus bas : S. ARNAULD (1).

Les deux lettres qu'on va lire furent adressées au Père de Marinis (2) lorsqu'il fut nommé vicaire-général de l'Institut, par le général Charles de Noyelle mourant (12 décembre 1686). Louis XIV et son confesseur félicitent le P. de Marinis sur sa promotion.

Au Très-Révérend Père de Marinis, vicaire général de la Compagnie de Jésus.

* Paris, le 29 décembre 1686.

Mon Très-Révérend Père.

La Providence ne pouvait mieux consoler notre Ordre de la cet essai sont de la main d'un secrétaire, signées par le roi et contresignées par un secrétaire d'Etat.

(1) Simon Arnauld, marquis de Pomponne, alors secrétaire d'Etat chargé des affaires étrangères.

(2) « Marinis convoqua l'assemblée des profès pour le 21 juin 1687 et